



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROMOTION
 DE L'AXE TOULOUSE/LYON**

Deb_14-10-08

Séance du 16 octobre 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres statutaires du Conseil Syndical	Présents	Représentés par pouvoir
43 titulaires 39 voix	4 titulaires	4

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU DECLASSEMENT DE 2 BIENS

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

- L'an deux mille quatorze, le 16 octobre, à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mende (48) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Étaient présents :

1. M. Jean-Paul POURQUIER – Président du Conseil général Lozère
2. M. Michel DECOLIN - Conseil général Haute-Loire
3. M. Marc MOURET – Conseil général Haute-Loire
4. M. Jérôme BAY – Communauté d'agglomération du Puy en Velay

Pouvoirs :

1. M. Michel BOURGOUGNOUX – Conseil régional Auvergne ayant donné pouvoir à M. Marc MOURET
2. M. Hervé SAULIGNAC– Conseil général Ardèche ayant donné pouvoir à Marc MOURET
3. M. Luc BOURDUGE - Conseil régional Auvergne ayant donné pouvoir à M. Michel DECOLIN
4. M. Claude MEISSONNIER - Communauté de Communes Cœur de Lozère ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER

Étaient absents excusés :

1. M. Luc BOURDUGE – Conseil Régional Auvergne
2. M. André CHAPAVEIRE – Conseil Régional Auvergne
3. M. Michel BERGOUGNOUX - Conseil Régional Auvergne
4. Madame Martine PEREZ - Conseil Régional Midi Pyrénées
5. Mme Corinne GIACOMETTI - Conseil Régional Languedoc-Roussillon
6. Mme Éliane GIRAUD - Conseil régional Rhône Alpes

7. M. Guy MALATERRE - Conseil général Tarn
8. M. Jean-Paul PEYRAC - Conseil général Aveyron
9. M. Hervé SAULIGNAC - Conseil général Ardèche
10. M. Jacques GENEST - Conseil général Ardèche
11. M. Pierre HUGON - Conseil général Lozère
12. M. Jean-Claude CHAZAL - Conseil général Lozère
13. M. Bernard PALPACUER – Conseil général Lozère
14. M. Bernard CATELON - Conseil général Rhône
15. M. Raymond DURAND - Conseil général du Rhône
16. M. Marc PETIT - Conseil général Loire
17. M. Bernard JAYOL - Conseil général Loire
18. M. Jean-François BARNIER - Conseil général Loire
19. M. Michel GANTOU – Communauté d'agglomération du Grand Rodez
20. M. Luc FRANCOIS - Communauté d'agglomération Saint Étienne
21. M. Marc PETIT - Communauté d'agglomération Saint Étienne
22. M. Bruno LEBUHOTEL - Communauté urbaine de Lyon
23. M. Claude MEISSONNIER - Communauté de communes Cœur Lozère
24. Mme Régine BOURGADE - Communauté de communes Cœur Lozère
25. M. Jean-Luc DARGEIN VIDAL - Ville d'Albi
26. - M. Jean-Michel BOUAT - Ville d'Albi



Assistaient également à la réunion :

1. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
2. Mme RODIER – Payeuse Départementale Lozère
3. M. RICARD - Conseil général Aveyron
4. M. Éric MORATILLE – Directeur Général des Services du Conseil général de la Lozère
5. M. Jean TOGUYENI – Directeur Routes, Transports et Bâtiments Conseil Général Lozère
6. Mme Aurélie CHARRADE – Direction des Routes Conseil Général Lozère

Le Comité Syndical, sur la base du rapport de Monsieur le Président intitulé «Approbation du déclassement de 2 biens» qui suit :

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'état de l'actif du syndicat mixte d'étude et de promotion de l'Axe Toulouse Lyon fait apparaître au compte 2088 un logiciel Windows pour un montant de 884,68 € ainsi qu'un micro-ordinateur au compte 2183 pour un montant de 1 916,53 €. Ces deux biens ont été acquis en 1993 et sont donc devenus obsolètes.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2141.1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la décision du n°2-2014 du 10 octobre 2014 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 10 octobre 2014,**

A l'unanimité des voix, le Comité Syndical décide de procéder au déclassement de ces deux matériels. .

Le Président

Jean-Paul POURQUIER